



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 74202

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le dispositif de retraites anticipées pour carrière longue, et sur les effets de seuil qu'il engendre dans certains cas particuliers. Il rappelle que, suite à la loi du 21 août 2003, la durée d'assurance requise pour partir en retraite anticipée a été portée de 168 à 172 trimestres afin de faire face aux difficultés de financement de l'assurance vieillesse. Mais force est de constater que pour certaines générations, en particulier la génération de 1953, cet allongement s'est doublé de la non-reconnaissance de l'apprentissage - par exemple sous forme d'apprentissage en maison familiale ou de préapprentissage - effectué avant l'âge de 16 ans. Il apparaît donc que ce double changement entraîne un allongement total de durée de cotisation de 12 trimestres, soit trois ans, par rapport à la génération de 1952. Il s'avère ainsi que cet effet de seuil, particulièrement inéquitable, revient à ne pas prendre en compte, premièrement, certains débuts de carrière précoces - comme c'était souvent le cas à cette époque où la scolarité à 16 ans n'était pas obligatoire puisque fixée par ordonnance le 6 janvier 1959 - et, deuxièmement, la pénibilité de certains travaux. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les intentions du Gouvernement pour remédier à cette inadaptation de la législation à ces cas particuliers de débuts de carrière précoces.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74202

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2897

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)